

Wanadoo a-t-il joué les prédateurs?

Les concurrents de l'opérateur historique ont souvent critiqué la « main-mise » de Wanadoo sur le marché de l'Adsl. Aujourd'hui, la Commission européenne semble leur donner raison.

Après quatorze mois d'enquêtes, l'institution aurait conclu que Wanadoo a pratiqué, durant l'année 2001, des « prix prédateurs » pour la commercialisation de ses packs Adsl. En clair, l'opérateur a vendu ses packs à un tarif inférieur à ses coûts de revient. On appelle ça le dumping. **Conditions avantageuses** Conséquence, la concurrence, à savoir les FAI alternatifs, a été entravée dans son intention d'attaquer le marché du haut débit. « *De deux choses l'une. Ou bien Wanadoo vendait à perte l'accès Adsl, ou bien France Télécom lui avait concédé des conditions avantageuses jamais publiées. De 2001 à octobre 2002, Wanadoo a bénéficié d'un appui de sa maison mère, ce qui lui a permis de capter l'intégralité du marché Adsl* », explique un responsable d'un FAI concurrent. La Commission européenne a la pouvoir de faire relever les tarifs de Wanadoo ou de lui infliger une amende. Mais avant une décision, il y aura négociations. Avant une sanction éventuelle, il se passera donc pas mal de temps. Rappelons que France Télécom avait déjà été condamné par Bruxelles pour la commercialisation de ses packs adsl dans ses propres boutiques ce qui s'apparentait à une situation de monopole. L'opérateur avait du les retirer de ses rayons.